

AFFAIRE N° 25. - Electrification rurale - Programme 1969 -  
Approbation de l'avenant n° 1 au marché approuvé le 23 MARS 1970.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Je vous demande de m'autoriser à passer avec la Société  
BOURBON LUMIERE un avenant n° 1 au marché approuvé le 23 MARS 1970.

Cet avenant a pour objet d'apporter diverses modifications  
techniques des extensions à réaliser, ainsi qu'à construire de nouvel-  
les antennes.

Le montant du marché initial passe de 5 870 223 Frs CFA TTC  
à 7 100 373 Frs CFA TTC.

Les crédits nécessaires sont prévus au chapitre 902 - arti-  
cle 2 313-22, du budget communal, 1971, crédits reportés.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

M. Bruno BOYER. - BOURBON LUMIERE existe-t-elle toujours ?

LE MAIRE. - Oui, en tant qu'entreprise privée.

Mis aux voix, le rapport ci-dessus est adopté à l'unanimité.

Affiché  
Saint-Jean, le 23 Avril 1971  
\*  
Sou le chef  
le Secrétaire Général  
Signé : Dh. Kessou  
Une copie certifiée conforme  
p. le Directeur des Affaires Financières  
M. C. Aloua